



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 01/DRAIRO/BH/2021

Le **11 mars 2021** à **10h00** il sera procédé, dans la salle de réunion du complexe administratif et culturel des Habous à Oujda, sis au Bd Mbarek Elbekkay Lahbil Route de Taza (en face à la mosquée Mohammed 6) à Oujda, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour « **FOURNITURE DES TELEVISEURS, DES SUPPORTS MURAUX ET DES COFFRETS MURAUX ANTIVOL POUR PLUSIEURS MOSQUEES DANS LA REGION DE L'ORIENTAL** » en lot unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la délégation Régionale des Affaires Islamiques de la Région de l'Oriental, sis au **Bd Mbarek Elbekkay Lahbil Route de Taza (en face à la mosquée Mohammed 6) à Oujda**, service des affaires administratives et financières, il peut également être téléchargé à partir du portail du Ministère des Habous et des Affaires Islamiques : www.habous.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **50 000.00 DH** (Cinquante Mille Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 42, 44 et 46 de l'arrêté du ministre des habous et des affaires islamiques N° 258.13 du 13 septembre 2013 fixant le système des marchés de travaux, de fournitures et de services que conclue l'administration des habous au nom des habous générales.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Délégation Régionale des Affaires Islamiques de la Région de l'Oriental, sis au Bd Mbarek Elbekkay Lahbil Route de Taza (en face à la mosquée Mohammed 6) à Oujda.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 39 de l'arrêté du ministre des habous et des affaires islamiques n° 258.13 du 13 septembre 2013 fixant le système des marchés de travaux, de fournitures et de services que conclue l'administration des habous au nom des habous générales :

1. Dossier administratif comprenant :

- a) Déclaration sur l'honneur ;
- b) La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent ;
- c) L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ;
- d) L'attestation ou copie certifiée conforme délivrée depuis moins d'un an par la CNSS certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme ;
- e) Le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu ;
- f) Le certificat d'immatriculation au registre du commerce.

N.B : Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir l'équivalent des pièces visées aux paragraphes c, d et f ci-dessus, et à défaut, une déclaration faite devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié lorsque de tels documents ne sont pas délivrés par leur pays d'origine.

2. Dossier techniques comprenant :

- a) Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécuté ou à l'exécution desquelles il a participé.
- b) Les attestations de références.